

Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Rabat, le 14.05.2020

Communiqué de Presse

Activité agricole : L'installation des cultures se poursuit normalement et la production couvre largement les besoins de consommation

- **L'installation des cultures de printemps a atteint 105% du programme arrêté**
- **Dépassement des superficies programmées pour certaines cultures, notamment la pomme de terre, la tomate et l'oignon**
- **La production des semis de printemps et ceux d'été permettra de couvrir les besoins de consommation pour la période juin-décembre 2020**

Dans le contexte particulier de l'état d'urgence sanitaire décrété dans notre pays pour lutter contre le Covid-19, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts assure, depuis le début de la crise, un suivi régulier et rigoureux de la situation de la production et de l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et alimentaires. La production agricole se poursuit d'une manière normale et n'a pas connu de perturbations, permettant un approvisionnement continu et en quantités suffisantes du marché.

En effet, l'installation des cultures de printemps se poursuit normalement et les réalisations à date ont atteint 105% du programme arrêté avec un dépassement des superficies programmées pour certaines cultures, notamment la pomme de terre (112%), la tomate (127%), l'oignon (106%), les courges et courgettes (147%) et le haricot vert (209%). Pour les autres cultures, les réalisations dépassent 90% de la superficie programmée en ces cultures. Par ailleurs, le programme des assolements arrêté pour les principales cultures maraichères pour la saison d'été (19.000 Ha) sera mis en place à partir du mois de juin.

La production attendue des semis de printemps et ceux d'été devra permettre de couvrir largement les besoins de consommation en ces produits pour la période allant de juin à décembre 2020.

Rappelons enfin que depuis le début de la crise, des mesures sanitaires et d'hygiène des plus strictes ont été adoptées par le Ministère et l'ensemble des opérateurs et acteurs concernés le long de la chaîne de valeur agricole (exploitations, marchés de gros de fruits et légumes et de poisson, abattoirs, unités de conditionnement, unités d'exportation...).